****

**Appel à projets**

**Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés**

**Présentation synthétique du projet**

**Localisation du projet :** *Calvados – Ville de Caen*

**Nom du projet :** Création d'une offre de 120 logements accompagnés sur 3 ans

**Statut et nom du ou des porteur(s) du projet :**

* *Caen habitat – Office Public de l'Habitat de la Ville de Caen*
* *Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen*

**Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :** *Le projet vise la mise en œuvre de 120 logements accompagnés sur trois ans, suivant des modalités de gestion locative et d'accompagnement social adaptées, au profit de publics prioritaires du PDALPD.*

**Publics cibles du projet**

Nombre de ménages accompagnés : **120**

Ménages éligibles au DALO oui  non

ou des accords collectifs oui  non

ou relevant globalement des publics cibles du PDALPD oui  non

Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) : *Il s'agit d'accompagner des publics pour lesquels des freins à la gestion autonome d'un logement ont été identifiés dans le cadre d'un diagnostic social.*

**Modalités de mobilisation des logements**

Création d’une offre nouvelle  Aménagement de logement existant  Mobilisation de logements existants sans aménagement

Reclassement offre existante en offre à bas loyer

Nombre de logements : **120**

Typologie des logements : du T1 au T5

Modalités de réservation et d’attribution des logements : *Décision d'attribution soumise à l'approbation de la CAL*

**Localisation de l’offre de logements accompagnés :***Ensemble du patrimoine de Caen habitat situé sur le territoire de la ville de Caen*

**Accompagnement**

Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes - l’aller vers, autres…-, durée et adaptabilité)*: Les modalités de l'accompagnement mis en œuvre seront déterminées finement à partir du diagnostic réalisé. Il sera de durée et d'intensité variable, sans toutefois pouvoir durer plus de 12 mois, sauf cas exceptionnel. Suivant les situations, l'accompagnement sera axé sur un ou plusieurs des axes suivants : insertion sociale et professionnelle, gestion budgétaire, parcours locatif, utilisation du logement etc.*

Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée) : *les modalités d'intermédiation sera adaptées aux situations rencontrées :*

* *accès direct accompagné par le CCAS*
* *relogement temporaire préalable en résidence sociale accompagné par le CCAS*
* *bail glissant dans le parc de logements d'insertion du CCAS*
* *sous-location préalable via le CCAS*

Démarche mise en place pour favoriser l’adhésion du ménage : *le ménage sera associé à la définition des objectifs poursuivis* *dans le cadre de la mesure d'accompagnement et son adhésion sera matérialisée dans une convention tripartite de suivi social (ménage/bailleur/CCAS)*

Modalités de mobilisation de l’offre d’accompagnement existante ou nouvelle : *Caen habitat est à l'origine de la sélection des ménages bénéficiaires de l'action, qui seront accompagnés par le CCAS.*

Structuration de la relation bailleur/accompagnateur : *les partenaires se retrouveront périodiquement au sein d'une cellule de coordination qui présélectionne les ménages, détermine les modalités d'élaboration des diagnostics et par conséquent des accompagnements, prend connaissance des bilans des accompagnements.*

**Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés par le projet *:*** *les publics ciblés dans le projet ont été déterminés dans le cadre d'un dialogue étroit avec la DDCS.*

**Partenariat**

**Partenaires mobilisés - exemples : collectivités territoriales, SIAO, associations, coordination entre les organismes, … :** *Le projet distingue les partenaires opérationnels, qui interviennent dans le processus d'identification de la demande, de mobilisation de l'offre et de l'accompagnement social, et les partenaires financiers.*

**Montage financier (solidité financière du plan de financement et d’exploitation du projet, optimisation des coûts) :**

Coût du diagnostic de la situation des ménages par rapport au logement : *50 € par ménage*

Coût de l’accompagnement par ménage : *1 250 € par an*

Coût interne ou externe de la gestion locative adaptée par logement : *850 € par an*

Coût global en cas d’offre intégrée gestion locative adaptée + l’accompagnement par ménage: *2 175 € par an*

Cofinancements apportés (apports du CG, des collectivités territoriales, EPCI et Etat) : *l'Etat est sollicité pour financer la gestion locative adaptée lorsque l'accès au logement est direct (71% du financement global). Le Conseil Général finance la gestion locative adaptée conditionnelle (bail glissant et sous-location le cas échéant) soit 15%, le bailleur participe aux frais de structure soit 5% du financement, la Ville de Caen à travers sa subvention d'équilibre au CCAS à hauteur de 9%.*

En cas de création d’offre nouvelle, projet bénéficiant d’un financement à l’investissement du FNDOLLTS oui  non ou en ayant candidaté à un appel à projets en cours oui  non

*champ libre*

**Inscription de la démarche dans la durée**

Les engagements pris par les porteurs du projet portent sur une durée de : *3 années*

**Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :**

*champ libre*

**Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l’appel à projets :** *champ libre*

**Caractère reproductible de la démarche : Faible**  **Moyen**  **Fort**

Conditions jugées nécessaires : *champ libre*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Avis global formulé par le niveau régional (DREAL en collaboration avec DRJSCS) :** | **Favorable** | **Défavorable** |
| *champ libre* | | |